Swiss Banking

COMMUNIQUÉS DE PRESSE 24.11.2026

L'ASB rejette fermement la voie particulière suisse en matière d'exigences de fonds propres, qui aurait des conséquences graves

L'Association suisse des banquiers (ASB) critique la décision de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) concernant la couverture en fonds propres des participations étrangères. Une couverture à hauteur de 90 % en fonds propres de base durs constituerait une réglementation spéciale allant bien au-delà des normes internationales et affaiblirait la compétitivité de la place financière suisse, avec des répercussions sur l'économie réelle.



La Suisse impose des exigences de fonds propres très élevées. L'UBS doit d'ores et déjà couvrir 45 % de ses participations étrangères avec des fonds propres de base durs. Une couverture à hauteur de 90 % doublerait cette exigence et constituerait, à l'échelle internationale, un « Swiss Finish » massif. Elle immobiliserait d'importants fonds propres supplémentaires et rendrait les activités internationales menées depuis la Suisse considérablement plus coûteuses. Les investissements et les services seraient pénalisés. Les répercussions ne se limiteraient pas à une seule banque, mais toucheraient l'ensemble de la place financière ainsi que les entreprises et les clients.

Ne pas mettre en péril le « champion national »

Une économie suisse tournée vers l'international a besoin d'accéder aux marchés internationaux des capitaux, aux financements et aux réseaux mondiaux. Notre place bancaire constitue un écosystème unique et diversifié, composé de banques cantonales, de banques Raiffeisen, de banques régionales, de banques privées et de banques étrangères, ainsi que de gestionnaires de fortune et de fintechs. Cet écosystème comprend également un « champion national » compétitif à l'échelle mondiale et dont le siège se trouve en Suisse. Celui-ci fournit des services essentiels à d'autres banques, aux PME et aux grandes entreprises de notre pays. De plus, il renforce l'accès aux capitaux et aux compétences mondiales et contribue à ce que les décisions importantes soient prises en Suisse. Une réglementation qui porterait atteinte de manière structurelle à sa compétitivité internationale n'est pas dans l'intérêt de la place économique suisse.

L'ASB est convaincue que le Parlement trouvera, dans l'intérêt général du pays, un compromis équilibré qui tienne compte à la fois de la stabilité et de la compétitivité. Une exigence de fonds propres de 90 % ne répondrait pas à cet objectif.

A propos de l’Association suisse des banquiers (ASB)

L’ASB est l’association faîtière des banques suisses. Elle représente la branche à l’échelon national et international auprès des décideurs économiques et politiques, des autorités et du grand public. Elle prône l’ouverture des marchés, la liberté d’entreprendre et des conditions de concurrence équitables. Elle est aussi un centre de compétences, riche de connaissances spécialisées en matière bancaire, qui se positionne résolument sur les sujets porteurs d’avenir. Créée à Bâle Fondée en 1912 à Bâle, l'ASB compte aujourd'hui parmi ses membres environ 260 organisations et quelque 9 000 personnes.

Contact Médias

Notre équipe se tient volontiers à la disposition des représentants des médias pour toute question.
+41 58 330 63 35